

sujet	Mairie de St Genix sur Guiers Conseil municipal
date réunion	5 avril 2017
organisée par	Le Maire, Joël Primard
participants	Les conseillers municipaux, tous présents sauf : - Daniel POLAUD, pouvoir à Estelle COMTE - Muriel KIJEK - Romain BAVUZ - Régine BARBIN - Régis PERROUD
prochaine réunion	11 mai 2017

REDACTEUR	Jean-Claude PARAVY
------------------	---------------------------

Ordre du jour :

1. Ordre du jour	1
1.1 Lecture des délibérations du Conseil précédent	1
1.2 Mise en conformité du P.L.U./S.C.O.T	1
1.3 Comptes administratifs 2016 et Budgets 2017	2
1.3.1 Comptes administratifs 2016 : budget général et budget annexe (centrale électrique)	2
1.3.2 Budgets 2017 : budget général et budget annexe (centrale électrique):	3
1.4 Fixation des participations gymnases, ULIS et des tarifs communaux	4
1.5 Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du gymnase :	5
2. Commissions Municipales, activité des adjoints	6
3. INTERCOMMUNALITES et SYNDICATS.....	6
3.1.1 SICTOM du Guiers	6
3.1.2 SIEGA.....	6
3.1.3 SIAEP du Thiers	6
4. Questions diverses.....	6
4.1 Tour de garde des opérations électorales (rappels)	6
4.2 Calendrier du 2ème trimestre et autres questions diverses	6

1. Ordre du jour

Lecture des délibérations de la séance précédente
Mise en conformité du P.L.U./S.C.O.T.
Comptes administratifs 2016 et Budgets 2017
Fixation des participations gymnases, ULIS et des tarifs communaux.
Compte rendu des autres commissions municipales
Compte rendu des réunions des E.P.C.I.
Questions diverses

1.1 LECTURE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PRECEDENT

Pour mémoire.

1.2 MISE EN CONFORMITE DU P.L.U./S.C.O.T

Le Conseil a évoqué à plusieurs reprises la perspective de mise en révision du plan local d'urbanisme (PLU) actuel de la commune, notamment pour le rendre compatible avec le SCoT adopté au niveau intercommunal. La Commission d'urbanisme élargie s'est réunie ce lundi 28 février pour débattre du projet de délibération ; deux projets d'écriture avaient été distribués alors. Le projet a fait l'objet de consultations parallèles, notamment des

services de l'Etat, dont il ressort qu'il est préférable de ne pas explicitement repartir des objectifs du PLU antérieur comme le faisait le projet lu en Commission, mais d'énoncer directement les objectifs comme le faisait l'autre rédaction.

Le projet a donc été repris dans ce sens tout en veillant à bien réintroduire les principaux éléments examinés en commission. Comme celle-ci n'a pu être à nouveau réunie, le projet a été adressé par courriel à chacun des conseillers municipaux afin qu'il en prenne connaissance avant la séance.

Le Maire donne lecture du projet de délibération.

Les modalités des réunions publiques ont été précisées au vu des avis reçus.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.3 COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 ET BUDGETS 2017

Jean-Claude Paravy, adjoint aux finances, présente les documents budgétaires en rappelant que ceux-ci ont été présentés à la Commission des Finances le 30 mars 2017, qui a donné son aval aux propositions faites aujourd'hui.

Les Conseillers municipaux ont trouvé sur leur table l'intégralité des documents budgétaires officiels, les explications des propositions faites sont développées à partir de tableaux de synthèse et graphiques projetés.

1.3.1 Comptes administratifs 2016 : budget général et budget annexe (centrale électrique)

L'exécution budgétaires 2016 n'a pas rencontré de difficulté particulière d'exécution, les dépenses réelles notamment sont globalement proches des prévisions.

Les chiffres globaux de l'exécution 2016 sont toutefois assez supérieurs à ceux des autres années du fait de quelques opérations particulières à cet exercice :

- la renégociation de l'emprunt pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire, pour bénéficier d'un coût financier inférieur pour l'avenir, se traduit pas des écritures importantes tant en fonctionnement qu'en investissement : remboursement anticipé du prêt (737 k€), versement d'une indemnité de remboursement anticipé (IRA) (180 k€) et nouvel emprunt à taux bas pour couvrir le tout (917 k€)

- la réalisation du terrain synthétique durant l'été 2016 et son mode de financement faisant intervenir un emprunt classique (400 000 €) et une avance à court terme du montant de TVA récupérable (136 000 €). C'est évidemment la section d'investissement qui est affectée, en dépenses comme en recettes.

- les dépenses d'ordre sont également gonflées en 2016 du fait d'une régularisation d'écritures liées à l'investissement dans les 2 salles de classes de l'école élémentaire.

Globalement, la gestion 2016 continue à dégager un excédent net, disponible pour financer les programmes 2017, mais force est de constater que nos marges se réduisent d'année en année.

Pour le budget annexe de la Centrale électrique, l'excédent d'exploitation vient gonfler les reports comme prévu, et ce malgré une diminution des recettes liées aux variations de l'hydrographie.

Après discussion, le maire s'absente de la salle pendant que le premier adjoint soumet au vote du conseil les résultats de sa gestion 2016.

Vote sur le compte administratif 2016 du budget général de la commune :

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

Vote sur le compte administratif 2016 du budget annexe de la Centrale électrique :

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.3.2 Budgets 2017 : budget général et budget annexe (centrale électrique):

Avant de présenter des propositions chiffrées, **quelques éléments de contexte** sont abordés, qui montrent que le cadre dans lequel évolue le budget communal est de plus en plus contraint.

- l'évolution de l'endettement est présentée : le montant des annuités est revenu ces dernières années à un montant raisonnable et les frais financiers bénéficient des dernières conditions d'emprunt (dont celui pour le rééchelonnement de la dette MSP) ; il convient de préserver notre capacité d'endettement en prévision du projet de gymnase les années qui viennent.

- les baisses de dotations commencent à se faire sérieusement sentir sur les recettes communales : le tableau de leur évolution montre l'ampleur de cette baisse et de la montée en régime du FPIC dans le même temps. Les montants 2017 ne sont pas encore connus malgré les annonces ; le budget a donc été construit sur la base d'estimations prudentes des dotations attendues.

- le niveau d'imposition est resté stable depuis 2014 en taux, le produit progressait un peu du fait de la revalorisation des bases : cette année, les chiffres établis par les services de la DDFiP montrent que cette progression de la base sera ténue.

La question de l'évolution de la fiscalité pour soutenir l'effort financier à produire pour la réalisation du futur gymnase est posée : faut-il maintenir les taux actuels tant que le projet n'est pas engagé ou au contraire commencer à lisser l'effort en augmentant modérément les taux dès cette année ? Au terme d'une discussion à laquelle prennent part notamment P-Y Friot, N Naux, le maire et l'adjoint aux finances, il est conclu que, pour cette année où l'on n'engage pas de projet majeur, on ne bouge pas les taux ; la question devra être reposée l'an prochain quand on y verra plus clair sur le plan de financement du gymnase, avec des perspectives pluriannuelles à développer.

Le budget annexe de la Centrale électrique est d'abord examiné : il est proposé globalement en reconduction, avec une hypothèse prudente sur les recettes liées aux volumes turbinés. Le résultat prévisionnel viendra en fait abonder l'excédent, les règles de gestion d'un service industriel et commercial sont en effet contraignantes pour son utilisation.

Les propositions pour **le budget général** sont ensuite présentées :

- Section de fonctionnement :

Les dépenses sont en général en reconduction, en tenant compte du réalisé, mais sans automatisme : un balayage des postes budgétaires a été effectué pour éviter de reconduire certaines dépenses propres à 2016.

Les dépenses de personnels sont toujours un poste majeur et contraignant par ses rigidités : les enveloppes évoluent légèrement du fait du dégel de l'indice FP et du GVT, mais certains postes diminuent, comme les personnels non-titulaires (fin d'un contrat) ou les mouvements avec la CCVG (retards de facturation résorbés). L'enveloppe proposée est à effectif constant et ne prévoit pas de création de poste cette année.

Côté subventions, celle au CCAS diminue, car les projets financés sur le budget du CCAS génèrent cette année des cofinancements. L'enveloppe pour les associations est strictement reconduite.

Les recettes sont encore en partie des estimations : les dotations Etat (notamment la DGF) ne sont pas connues à ce jour (ampleur de la baisse des dotations), ni l'évolution du FPIC qui pourrait être aggravée du fait du non regroupement des communautés de communes. Une estimation prudente a été faite de ces recettes, conformément aux recommandations reçues.

Globalement, le montant du budget de fonctionnement est proposé un peu inférieur au budget initial 2016, afin de dégager un excédent permettant d'alimenter une section d'investissement présentable.

- Section d'investissement :

Une première contrainte est à prendre en compte dans cette section : la régularisation de l'avance de trésorerie liée à la TVA du terrain synthétique : nous devrions recevoir 190 k€ de FCTVA en 2017, grâce aux travaux du stade ; 136 k€ sont à réserver au remboursement de l'avance. Le programme des opérations qu'il a été possible de dégager s'élève à 533 700 € (dont 131 530 € de restes à réaliser à financer en priorité).

- une partie des opérations correspondent à la reconduction d'actions récurrentes : le « point-à-temps » pour l'entretien de la voirie, le changement de lampes de l'éclairage public par des cellules LED plus économes (avec désormais une recette du SDES), le renouvellement habituel des matériels ;

- il est possible de financer un certain nombre de travaux nouveaux, en retenant en priorité des opérations coordonnées avec d'autres intervenants ou bénéficiant de concours externes :

réalisation de l'accessibilité de la salle de cinéma (coût global à préciser)

une tranche de conteneurs enterrés en centre-ville avec le SICTOM

l'aménagement de trottoirs route de Yenne (en lien avec réfection du CD)

une tranche de la remise en état de la route de Côte-Envers

l'équipement numérique de trois classes, dans le cadre d'un appel à projet de l'État

- du coup, les autres projets se trouvent reportés, quelques crédits de maîtrise d'œuvre étant toutefois prévus pour soutenir leur préparation :

l'aménagement de nouveaux Parkings dans le centre (pourrait être subventionné en 2018)

les aménagements de sécurité rue des Ecoles : plusieurs hypothèses de feux sont à étudier

l'aménagement et l'accessibilité de la Maison des Associations

l'aménagement de places de parking rue de la Villa des Pins

la réfection de l'ensemble des bouches à incendie (inventaire fait : une partie pourrait être réalisée cet été)

Au terme des discussions des différents points évoqués dans cette présentation, le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de budget traduisant une année de transition entre deux réalisations lourdes, sans emprunt pour préserver notre capacité d'endettement et sans augmentation d'impôt cette année.

Vote sur le budget initial 2017 - budget général - de la commune :

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

Vote sur le budget initial 2017 - budget annexe de la Centrale électrique :

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

Vote sur les taux d'imposition directe, identiques à ceux de l'année 2016, soit :

Taxe d'habitation	8,91%
Taxe foncière (bâti)	9,73%
Taxe foncière (non bâti)	49,27%

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.4 FIXATION DES PARTICIPATIONS GYMNASES, ULIS ET DES TARIFS COMMUNAUX

La commune de St Genix supporte les frais de fonctionnement

- du gymnase qui accueille notamment les collégiens issus d'un large bassin

- de la classe ULIS de l'école élémentaire, dont les élèves proviennent de diverses communes du secteur.

Les communes d'origine sont invitées à participer à ces dépenses ; l'évaluation des coûts avait été actualisée l'an passé, ce qui avait conduit à relever la participation demandée pour la classe ULIS. Il n'est pas proposé de modifier à nouveau ces tarifs cette année.

Pour le gymnase, les variations d'effectifs et de coûts impliquent un nouveau calcul chaque année ; en outre, cette année, nous « portons » la refacturation des heures de gymnase déportées sur Aoste : si le coût par élève baisse un peu pour St Genix, l'ajout d'Aoste fait que l'on est amené à réclamer un peu plus par élève aux autres communes.

Le Conseil est invité à arrêter les montants suivants à récupérer auprès des communes dont relèvent les élèves non-originares de St Genix :

- ULIS : 301 € par élève.
- Gymnase : 36,72€ par élève pour St Genix + 10,34€ pour Aoste = 47,06 € par élève (contre 43,79 € l'an passé).

La commune applique différents droits liés à l'occupation de son domaine : nous avons relevé l'an passé le droit de place pour les camions-magasins qui se multipliaient. Il n'est pas proposé d'évolution des tarifs cette année pour les droits de place ni pour le cimetière.

Les tarifs de cantine feront l'objet d'une proposition de la Commission scolaire lors du prochain conseil.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.5 MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DU GYMNASÉ :

L'adjoint en charge des sports, Jean-Marie Krebs, rappelle les étapes du projet d'extension des installations sportives :

Par délibération en date du 7 juillet 2016, le conseil municipal a décidé d'engager l'opération de construction d'une extension du complexe sportif et de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. Il a à cette occasion validé le programme de l'opération, l'enveloppe prévisionnelle des travaux et la composition du jury pour la procédure de concours, conformément au code des marchés publics.

Après les derniers ajustements du programme, le coût estimatif des travaux transmis aux équipes de maîtrise d'œuvre est de 2 446 000 €HT.

Il rappelle qu'il a présenté au dernier conseil les trois projets présentés par les équipes admises à concourir :

- Atelier AA (Les Abrets)
- Inex-a Architectes (Le Bourget du Lac)
- Composite architectes (Grenoble)

Le jury a analysé les trois projets le 27 février 2017 au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation et les a classés avant de lever l'anonymat.

Les 3 équipes ont été ensuite reçues individuellement par le jury pour lever les interrogations liées à leur projet. Ces échanges n'ont pas donné lieu à modification de classement qui est resté le suivant :

1^{er} : Atelier AA

2^{ème} : Composite architectes

3^{ème} : Inex-a architectes

Considérant la qualité des projets remis, leur conformité au programme, et l'investissement significatif qu'ils ont impliqué pour les candidats, le jury propose d'attribuer la totalité de la prime à chaque candidat non attributaire du marché, soit 13 000€HT par équipe.

L'équipe Atelier AA, composée de Atelier AA, Bois et associés, Tecbat, Ecoord, Betip, Venatch et Rolles a proposé la rémunération de :

207 420 €HT pour la mission de base, avec études d'exécution totales,

26 906€HT pour la mission OPC,

8 071 €HT pour la mission SSI

et 4 158 €HT pour la mission acoustique,

soit un total de 246 555 €HT, soit 295 866 €TTC.

Pour la poursuite du projet dans le calendrier prévu (pour une mise en service à la rentrée scolaire 2019), il est nécessaire de lancer sans délai les consultations pour passer les marchés pour les missions de :

- Diagnostiqueur amiante, plomb, état parasitaire avant travaux,
- Contrôleur technique,
- Coordonnateur SPS.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Valider le coût travaux de 2 446 000 €HT.
- Déclarer l'équipe Atelier AA lauréat du concours et lui attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 246 555 €HT, soit 295 866 €TTC.
- Attribuer les primes de 13 000 €HT à chacune des deux autres équipes non lauréates :
 - o Composite architectes,
 - o Inex-a architectes.
- Autoriser M le Maire à procéder à la signature du marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y rapportant,
- De lancer les consultations de contrôleur technique, coordonnateur SPS, et diagnostiqueur et d'autoriser M le Maire à signer ces marchés et tous les documents d'y rapportant.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 14

2. Commissions Municipales, activité des adjoints

En raison de la lourdeur de l'ordre du jour, le point sur l'activité des différents secteurs est reporté à la prochaine séance.

L'adjointe aux affaires scolaires fait simplement part au conseil de la décision de la Communauté de Communes Val Guiers de reconduire le jour de TAPs le mardi pour StGenix, sans l'alternance au jeudi comme promis et demandé.

3. INTERCOMMUNALITE et SYNDICATS

En raison de la lourdeur de l'ordre du jour, seules les principales décisions budgétaires intervenues sont mentionnées pour l'information du Conseil.

3.1.1 SICTOM du Guiers

Le Conseil syndical s'est réuni à deux reprises en mars 2017 :

- Re-désignation de Vice-Présidents suite à la fusion des vallons du Guiers dans la CC des Vals du Dauphiné
- Vote du budget 2017 : des investissements prévus pour les conteneurs enterrés (dont St Genix) et pour la sécurisation des déchetteries.
- Le niveau du budget est compatible avec une stabilité des taux de la Taxe d'ordures ménagères.

3.1.2 SIEGA

La taxe d'assainissement augmente de 1%.

3.1.3 SIAEP du Thiers

Budget voté. Tarif +3%.

4. Questions diverses

4.1 TOUR DE GARDE DES OPERATIONS ELECTORALES (RAPPELS)

La commune comportant dorénavant deux bureaux de vote (qui seront installés dans le même local : la salle polyvalente Jean Bouchard), il reste encore quelques « trous » dans les permanences à assurer.

Merci de bien vouloir vous rapprocher du Secrétaire général.

Est évoquée la question du transport de certains votants gênés par le déplacement du bureau de vote : une navette peut être effectuée si des personnes le demandent.

4.2 CALENDRIER DU 2EME TRIMESTRE ET AUTRES QUESTIONS DIVERSES

Rappel du calendrier prévisionnel des réunions du Conseil :

jeudi 11 mai

jeudi 29 juin

Séance levée à 22h15.